

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 8 mai 2024 à 16 h, suite à la séance ordinaire tenue le mardi 7 mai 2024 à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle, formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Sandra El-Helou, Flavia Alexandra Novac, Paolo Galati et Aglaia Revelakis sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CM-20240508-517

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13089

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13089 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures pour le prolongement des boulevards de la Renaissance et des Rossignols, sur une partie des lots 2 784 017, 2 784 120, 1 269 666, 1 269 853 et 5 560 663 du cadastre du Québec ainsi que l'acquisition d'une partie des lots 2 784 017 et 5 560 663 dudit cadastre, et décrétant un emprunt de 14 595 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-2166)

CM-20240508-518

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13114

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13114 établissant un programme de subventions pour encourager les aménagements végétalisés.

(SD-2024-1742)

CM-20240508-519

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13120



de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13120 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2024-1136)

CM-20240508-520

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13122

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13122 modifiant le Règlement L-12628 sur la gestion contractuelle.

(SD-2024-2199)

CM-20240508-521

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT CDU-1-7

de prendre acte du rapport de consultation du Règlement numéro CDU-1-7 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval préparé par le Service de l'urbanisme et joint au sommaire décisionnel.

(SD-2024-2276)

CM-20240508-522

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.6

de prendre acte du rapport de consultation du Règlement numéro S.A.D.R.-1.6 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval préparé par le Service de l'urbanisme et joint au sommaire décisionnel.

(SD-2024-1739)

CM-20240508-523

CERTIFICAT DE REGISTRE - RÉOLUTION NUMÉRO CM-20240312-241

de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 8, 9, 10, 11 et 12 avril 2024 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur la résolution numéro CM-20240312-241 préparé par le Service du greffe le 16 avril 2024.

(SD-2024-1534)



CM-20240508-524

REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de mars 2024 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2024, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2024-1270)

CM-20240508-525

LISTE DES CONTRATS - MARS 2024

de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de mars 2024, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement le 18 avril 2024, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2024-2178)

CM-20240508-526

DÉPÔT - RAPPORT SUR L'ÉCONOMIE DE LAVAL 2023

de prendre acte du rapport sur l'économie de Laval 2023.

(SD-2024-2094)

CM-20240508-527

DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

de prendre acte des états financiers de la Société de transport de Laval (STL) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2023, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, et ce, conformément à l'article 139 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01).

(SD-2024-1779)

CM-20240508-528

DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2023 ET RAPPORTS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



de prendre acte du rapport financier consolidé de la Ville pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023 ainsi que des rapports du Bureau du vérificateur général et de l'auditeur indépendant.

(SD-2024-2194)

CM-20240508-529

DÉPÔT - RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2023

de prendre acte du rapport de reddition de comptes pour l'exercice 2023, prévu à la Politique de gestion des réserves financières, des fonds réservés, de l'excédent de fonctionnement non affecté et provision pour dépenses imprévues.

(SD-2024-2282)

CM-20240508-530

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - DÉPENSES NON CAPITALISABLES - ANNÉE 2023

de prendre acte de la reddition de comptes portant sur le financement des dépenses non capitalisables de 2023.

(SD-2024-2294)

CM-20240508-531

DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER - ANNÉE 2023

de prendre acte du rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2023.

(SD-2024-2316)

CM-20240508-532

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE - ANNÉE 2023

de prendre acte de la reddition de comptes financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 et de la diffuser sur le site Internet de la Ville.

(SD-2024-2337)



CM-20240508-533

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13089

Le conseiller Ray Khalil donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13089 décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures pour le prolongement des boulevards de la Renaissance et des Rossignols, sur une partie des lots 2 784 017, 2 784 120, 1 269 666, 1 269 853 et 5 560 663 du cadastre du Québec ainsi que l'acquisition d'une partie des lots 2 784 017 et 5 560 663 dudit cadastre, et décrétant un emprunt de 14 595 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-2166)

CM-20240508-534

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13114

Le conseiller Alexandre Warnet donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13114 établissant un programme de subventions pour encourager les aménagements végétalisés.

(SD-2024-1742)

CM-20240508-535

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13120

La conseillère Christine Poirier donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13120 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.

(SD-2024-1136)

CM-20240508-536

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13122

Le conseiller Yannick Langlois donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13122 modifiant le Règlement L-12628 sur la gestion contractuelle.

(SD-2024-2199)



CM-20240508-537

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CDU-1-9

Le conseiller Pierre Brabant donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro CDU-1-9 modifiant le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y ajuster certaines normes d'affichage.

(SD-2024-699)

CM-20240508-538

AVIS DE PROPOSITION - MISE EN VALEUR - SITE HISTORIQUE - ÎLE DU MOULIN DE SAINT-FRANÇOIS

La conseillère Isabelle Piché dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour développer un plan de mise en valeur du site historique de l'île du Moulin de Saint-François.

CM-20240508-539

AVIS DE PROPOSITION - ANALYSE - PARTAGE - FLOTTE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La conseillère Isabelle Piché dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour analyser les différentes avenues, comme le programme SAUVÉR, pour partager sa flotte de véhicules électriques avec les Lavallois(e)s.

CM-20240508-540

AVIS DE PROPOSITION - NORMES - DÉLIVRANCE DE PERMIS - URBANISME

Le conseiller Achille Cifelli dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour définir des normes maximales dans le temps pour la délivrance de permis par le Service de l'urbanisme;

que ces normes soient rendues publiques sur le site web de la Ville;

qu'un tableau de bord qui fait état de la situation soit publié en continu sur le site web de la Ville.

CM-20240508-541

AVIS DE PROPOSITION - BILAN - SÉCURITÉ ROUTIÈRE - RAPPORT ANNUEL - POLICE



Le conseiller Claude Larochelle dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour demander au Service de police de Laval d'inclure dans ses rapports annuels, toutes les données permettant de dresser un bilan exhaustif des enjeux liés à la sécurité routière afin de mieux comprendre l'évolution dans le temps de cette problématique sur le territoire lavallois.

CM-20240508-542

**AVIS DE PROPOSITION - DISPONIBILITÉS - PROCÈS-
VERBAUX - COMITÉS ET COMMISSIONS**

La conseillère Louise Lortie dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour rendre disponibles publiquement, en ligne, les procès-verbaux ou comptes-rendus des rencontres tenues par les différents comités, comités consultatifs, comité ad hoc et commissions de la Ville de Laval.

CM-20240508-543

**PROPOSITION REJETÉE - MISE EN PLACE D'UNE
COMMISSION MULTIPARTITE - FINANCES ET
ADMINISTRATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le premier rôle des élus est de représenter au conseil municipal tous les citoyens qui résident sur le territoire de la Ville de Laval et de prendre en leur nom des décisions éclairées entre autres sur le budget, les finances et le programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE les élus désirent participer plus activement aux décisions dans l'intérêt des citoyens de leur district;

ATTENDU QUE l'étude du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations sont d'excellentes pratiques de gouvernance;

ATTENDU QUE la mise en place d'une commission du conseil municipal multipartite sur les finances et l'administration municipale fait en sorte que les différents points de vues et les différents intérêts des citoyens sont considérés dans l'élaboration du budget et la gestion des finances de la Ville;

ATTENDU QU'une telle commission permet à ses membres d'entendre des spécialistes externes sur différents enjeux budgétaires et financiers;

ATTENDU QUE la commission ne serait pas décisionnelle mais aurait pour mission de formuler des recommandations;

ATTENDU QUE les villes de Montréal et de Sherbrooke ont déjà mis en place de telle commission multipartite pour l'étude des finances;



IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli

que le conseil municipal autorise par résolution la création d'une commission multipartite sur les finances et l'administration afin de formuler des recommandations aux élus qui siègent au conseil municipal relativement aux opportunités et aux défis financiers de la Ville, à l'efficacité et à l'efficience des services municipaux, au capital humain, au programme triennal d'immobilisations, au budget de la Ville et celui des sociétés paramunicipales, ainsi que les rapports de la vérificatrice générale.

Un débat s'engage.

Le conseiller Claude Larochelle soulève une question de privilège quant aux propos portés son égard.

Le conseiller Yannick Langlois demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 11 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2024-607)

À la demande du conseiller Achille Cifelli, le point 15-2 de l'ordre du jour est retiré.

En l'absence de la conseillère Aglaia Revelakis, les discussions sur le point 15.3 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

CM-20240508-544

**PROPOSITION REJETÉE - GEL DES COMPTES DE TAXES
FONCIÈRES - BUDGET 2025**

ATTENDU QUE la Ville de Laval continue d'accumuler de généreux surplus année après année;

ATTENDU QUE les surplus accumulés des 3 dernières années s'élèvent à 184,6 M\$;

ATTENDU QUE le Maire et la Direction générale sont actuellement dans le processus de planification du budget 2025;

ATTENDU QUE les surplus accumulés des 3 dernières années



s'élèvent à 184,6 M\$;

ATTENDU QUE l'on sait depuis le rapport de 2016 de la vérificatrice générale qu'il n'y a aucune justification pour augmenter le taux de taxation foncière puisque la Ville est déjà largement en surplus accumulé;

ATTENDU QUE la taxation foncière a continué d'augmenter tous les ans, malgré la connaissance de ce surplus accumulé;

ATTENDU QUE la taxe foncière des Lavallois a grimpé de 4,8 % en 2024, soit près de 1 % de plus que l'IPC, pour les propriétaires de maisons unifamiliales, en plus des hausses des autres taxes municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour appliquer un gel des comptes de taxes foncières dans son budget 2025.

Un débat s'engage.

M. Stéphane Boyer, maire, demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 11 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2024-1990)

En l'absence de la conseillère Sandra El-Helou, les discussions sur le point 15.5 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

Suite à un débat entre les conseillers, le conseiller Claude Larochelle accepte de reporter les discussions sur le point 15.6 de l'ordre du jour à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

CM-20240508-545

PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - MEILLEURES
PRATIQUES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE ET D'ACCÈS
À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE la transparence au sein de l'appareil



municipal est un principe essentiel de la démocratie locale, permettant notamment aux citoyennes et citoyens d'être informés et de comprendre davantage les décisions qui concernent leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE, de 2020 à 2022, la Ville de Laval a diffusé, conformément à l'Arrêté du gouvernement numéro 2020-029 relatif à la pandémie, les captations audio des séances du comité exécutif et que cette diffusion a cessé depuis février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des séances du comité exécutif ne rendent pas compte des différents échanges entre les élus, se limitant simplement aux résolutions officielles ainsi qu'aux différentes procédures formellement entamées ou menées à terme;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'information et la transparence des processus décisionnels contribuent à renforcer la responsabilité et l'intégrité des institutions publiques et que la mise à disposition, en ligne, des webdiffusions des séances du comité exécutif favoriserait une meilleure compréhension des enjeux et des actions entreprises par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les services de webdiffusion en direct des séances du conseil municipal de la Ville ont engendré, entre 2015 et 2019, une augmentation de plus de 20 % des visionnements;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités, dont Montréal et Gatineau, rendent disponibles les webdiffusions des séances de leur comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la Charte constitutive de la Ville de Laval, datant de 1965, confère des pouvoirs exceptionnels au comité exécutif au sujet des matières à soumettre au conseil municipal et qu'il est fortement souhaitable que l'exercice de ces pouvoirs se fasse dans la transparence la plus totale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie
APPUYÉ PAR : Claude Larochelle

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour rendre accessibles, en ligne, les captations vidéos des séances du comité exécutif de la Ville de Laval, ainsi que leurs diffusions en temps réel.

Un débat s'engage.

M. Stéphane Boyer, maire, propose un amendement afin que la proposition se lise comme suit:

«que le comité exécutif mandate la Direction générale de trouver une solution à coût nul pour rendre accessible les captations vidéos des séances publiques du comité exécutif de la Ville de Laval».

L'amendement est appuyé par le conseiller Yannick Langlois.

La conseillère Louise Lortie propose de modifier l'amendement afin de remplacer «à coût nul» par «à faible coût».



M. Stéphane Boyer, maire, et le conseiller Yannick Langlois acceptent la modification de l'amendement.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2024-1993)

CM-20240508-546

PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - SUBVENTIONS -
RETRAIT DES APPAREILS À COMBUSTIBLE SOLIDE

CONSIDÉRANT QUE tout foyer rejetant plus de 2.5 g/h de particules fines est jugé nuisible pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est l'une des principales causes du smog hivernal et que la combustion produit de la fumée contenant des particules fines nuisibles pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE l'inhalation des particules fines peut causer l'irritation des voies respiratoires ainsi que des troubles plus sérieux tels l'asthme, la bronchite et ultimement des décès prématurés;

CONSIDÉRANT QUE la pollution causée par les foyers au bois affecte particulièrement les enfants, les personnes âgées ainsi que les individus ayant des troubles pulmonaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement L-13108 ne prévoit aucune subvention pour le retrait des foyers non conformes s'ils ne sont pas remplacés par un appareil à combustible solide conforme;

CONSIDÉRANT QUE le retrait d'un appareil à combustible solide est le moyen le plus efficace d'atteindre l'objectif du règlement qui vise à réduire l'émission de particules fines dans l'atmosphère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Louise Lortie

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour amender le Règlement L-13108 afin d'y inclure un article visant à subventionner un montant pour l'enlèvement, sans le remplacer, d'un appareil à combustible solide.

Le montant de la subvention pour l'enlèvement est limité, par demandeur et par unité d'évaluation, au moindre des deux montants suivants:

1. 50 % du cout de retrait de l'appareil sans les taxes;
2. 500 \$.

Un débat s'engage.

La conseillère Christine Poirier propose un amendement afin de remplacer le montant de «500 \$» par un montant de «150 \$».



L'amendement est appuyé par le conseiller Ray Khalil.

Le conseiller Claude Larochelle propose de modifier l'amendement afin que le montant soit de «250 \$».

La conseillère Christine Poirier maintient son amendement.

À la suite de discussions entre les conseillers, le conseiller Claude Larochelle accepte l'amendement.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2024-1994)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Achille Cifelli

Règlement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - interdiction d'installation d'appareil de chauffage alimenté par un combustible fossile dans les petits bâtiments - vote du maire

Claude Larochelle

Règlement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - application du règlement - bâtiments commerciaux ou résidentiels

Achille Cifelli

Stationnement dynamique - échéancier et mise à jour des travaux

David De Cotis

Cours de natation offerts aux enfants - gratuité - demande de suivi

Claude Larochelle

Complexe aquatique - date d'ouverture officielle



À 17 h 36, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière